

SSIAP 1 MODULE COMPLÉMENTAIRE

Agent de sécurité incendie



Public

Hommes du rang des Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires ou Pompiers militaires des Armées de Terre ou de l'Air ou Marins-Pompiers de la Marine Nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.



Durée

44 heures
(6 jours)



Lieu

Dans nos locaux ou en intra dans les locaux de votre entreprise.



Tarifs

600 € TTC

PROGRAMME DE LA FORMATION

Accueil : (0h30)

1- Sécurité incendie : (17h00)

Connaître les principes de la réglementation incendie en ERP et en IGH.

2- Installations techniques : (9h00)

Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir.
Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.

3- Rôles et missions des agents de sécurité incendie : (7h30)

Connaître les limites de son action.

4- Concrétisation des acquis : (10h00)

Visites applicatives.

SSIAP 1 MODULE COMPLÉMENTAIRE

Agent de sécurité incendie



Participants

Maximum de 12 personnes par session



Dates

Les dates de sessions sont disponibles sur notre site internet* ou sur demande auprès de M. LE QUINTREC (responsable formation).



Objectifs

Obtenir le diplôme SSIAP1 par équivalence, acquérir les connaissances complémentaires nécessaires à la tenue de l'emploi SSIAP1.



Prérequis

SST ou PSE1 et PSE2, aptitude médicale, attestation de mise à jour des formations initiales des sapeurs-pompiers (incendie et secourisme) remise par le SDIS.

PROGRAMME DE LA FORMATION

VALIDATION DE LA FORMATION

La présence à l'ensemble des séquences du module est obligatoire.
Un diplôme SSIAP1 par équivalence, conforme à la réglementation, est remis à l'issue du module complémentaire.
Ce diplôme est signé par le DDSIS ou son représentant.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Exposés-débats, supports audio-visuels, support de cours individuels, SSI pédagogique.

Moyen d'évaluation : Travaux pratiques, mise en situation, visites applicatives.

CADRE REGLEMENTAIRE

Programme défini par le Ministère de l'Intérieur, arrêté du 02 mai 2005, annexe VI, chapitre 1

Site internet* : <http://www.securiteam.fr/index.php/accueil/options-formation/>

FLQ- version 3 -14/03/2024

RS5641, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER – 10/12/21



5 rue Simone Signoret – 56100 LORIENT

Tél. : 02.97.85.92.91 – Fax : 02.97.81.12.05 – Mail : options-formation@securiteam.fr

